

L'adressage par Via trajectoire pour les livrets 7-12 est désormais disponible !

Votre logiciel d'orientation ViaTrajectoire évolue !

- ⇒ **Dès le 01 décembre, le livret de repérage des troubles du neurodéveloppement chez les enfants de 7 à 12 ans pourra intégralement être transmis dans ViaTrajectoire aux PCO concernées.**
- ⇒ **La famille et l'enseignant de l'enfant pourront renseigner directement en ligne leurs parties du dossier et ainsi permettre au médecin d'adresser un dossier complet à la PCO destinataire.**

Concrètement, comment cela va fonctionner ?

- Le médecin initie le dossier avec l'identification de l'enfant puis sélectionne et complète la grille de repérage des TND chez les 7-12 ans dans ViaTrajectoire. Il est invité à renseigner les adresses emails du représentant légal et de l'enseignant qui lui auront été communiquées par le représentant légal de l'enfant. Le médecin complète le volet « Adressage » dans ViaTrajectoire et envoie la demande à la PCO couvrant la commune de résidence de l'enfant.
- Le représentant légal de l'enfant et l'enseignant reçoivent un lien leur permettant de compléter leurs parties du dossier → le lien ouvre automatiquement le questionnaire à renseigner après renseignement d'un code OTP (sans nécessité de disposer de comptes utilisateurs dans ViaTrajectoire).
- Une fois renseignés, les questionnaires « Famille » et « Enseignant » alimentent automatiquement le dossier de l'enfant et sont consultables par le médecin de première ligne et par la PCO recevant la demande.

A noter :

Autant que possible, il est attendu que le dossier de repérage arrive entièrement complété à la PCO pour permettre une validation rapide du dossier. Toutefois :

- Le médecin peut adresser le dossier à la PCO même si les questionnaires « Famille » et « Enseignant » ne sont pas renseignés dans ViaTrajectoire.

- Dans le cas où le médecin n'a pas pu renseigner l'adresse email de l'enseignant, le représentant légal de l'enfant peut s'en charger au moment de la complétion du volet « Famille » du dossier.

- La PCO qui a reçu la demande pourra également, en cas de dossier reçu incomplet, renseigner l'adresse email du représentant légal de l'enfant et celle de son enseignant afin qu'ils complètent le dossier dans ViaTrajectoire.